



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs

En exercice : 17

Présents : 8

Votants : 16

Procurations : 8

Convocation du Conseil  
d'Administration en date du :  
08/12/2025

Publication en date du :  
18/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.

**Présents :** Mme LANDES, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DUMAS,

**Absents :** Mme BOSQ

**Membres du conseil d'administration excusés ayant  
donné Procurations :** Monsieur Grégoire CARNEIRO

Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DALMONTI, Mr DARDENNE donne procuration à Mme CHRISTOL, Mr DESSEAUX donne procuration à Mme DELCASSE, Mr DIZIER donne procuration à Mme CHAMFEUIL, Mr LEBRIS donne procuration à Mme AZAM, Mme MACHADO donne procuration à Mr DUMAS, Mme VARLIETTE donne procuration à Mme CHERT-RAMES,

**Secrétaire de Séance :** Mme CHERT-RAMES

---

**Objet : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2026**

Afin d'assurer la continuité des opérations en cours et des services et conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

L'autorisation est limitée au quart des crédits ouverts en 2025 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

**Budget primitif 2025**

Dépenses d'investissement	279 923,35 €
Remboursement du capital de la dette	00,00 €
Dépenses votées hors remboursement de la dette	= 279 923,35 €

**Plafond des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026** 69 980,84 €

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de Madame la Vice - Présidente et après en avoir délibéré,

et après en avoir délibéré :

- *Autorise* Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et la date du vote du Budget primitif 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 ;
- *Autorise* Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 15/12/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*Grégoire CARNEIRO,*



*Président du CCAS*

*Pour le Président*

*Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente*